

Covid-19

Fonds de solidarité national : volet complémentaire

L'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) se mobilisent fortement pour l'emploi et les entreprises

Depuis le 31 mars, l'Etat a mis en place un fonds de solidarité, cofinancé par la **Région BFC**, pour les très petites entreprises (jusqu'à 10 salariés), les indépendants et les associations, ayant débuté leur activité avant le 1^{er} février 2020 et réalisant au plus 1 million d'euros de chiffre d'affaires.

Ce fonds est composé de deux volets :

- **Premier volet** : il s'adresse aux structures qui ont fait l'objet d'une **interdiction administrative d'accueil du public** ou **ont perdu au moins 50% de leur chiffre d'affaires au cours du mois de mars**.
 - ⇒ L'aide au titre de ce volet s'élève à **1 500 € maximum**.
 - ⇒ Cette demande est instruite par les services des impôts.
 - Contact : demande par voie dématérialisée sur impots.gouv.fr*
 - Eléments à fournir sur le site internet des impôts : SIRET, SIREN, RIB, chiffre d'affaires, montant de l'aide demandée, déclaration sur l'honneur.*
- **Deuxième volet** : il s'adresse aux structures qui rencontrent le plus de difficultés. Sont éligibles les structures ayant bénéficié du premier volet, dont **l'effectif comprend au moins un salarié**, se trouvant dans **l'impossibilité de régler leurs dettes exigibles dans les trente jours** et **qui se sont vues refuser un prêt de trésorerie par leur banque**.
 - ⇒ L'aide complémentaire s'élève à **2 000 € à 5000 € maximum**.
 - ⇒ Cette demande est instruite par les services de la **Région BFC** à compter du 15 avril et jusqu'au 31 mai 2020.
 - Contact : demande par voie dématérialisée sur www.bourgognefranche-comte.fr*
 - Eléments à fournir sur le site internet de la Région BFC : informations générales sur la structure, plan de trésorerie simplifié, montant du prêt refusé, déclaration sur l'honneur, coordonnées de la banque ayant refusé le prêt.*

Besoin d'informations complémentaires ?
Les services de la Région vous répondent :
fsn@bourgognefranche-comte.fr – 03 81 61 62 00